

Autres dénominations : Agent en réseau d'eau potable / Agente en réseau d'eau potable • Égoutier / Égoutière • Opérateur d'assainissement / Opératrice d'assainissement • Ouvrier d'assainissement / Ouvrière d'assainissement Vidangeur / Vidangeuse

Présentation du métier

L'agent(e) d'assainissement entretient et nettoie les canalisations d'assainissement et les ouvrages qui s'y rapportent sous la voirie et dans les stations de relèvement et de pompage.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau CAP/BEP à Bac professionnel dans un secteur technique (Bâtiments et Travaux Publics, assainissement, plomberie, ...).

Des vaccinations spécifiques (leptospirose, ...) sont requises.

Compétences professionnelles

- Caméra d'inspection autotractée
- Contrôler le fonctionnement d'un outil, d'un équipement, du matériel, d'un produit
- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Hydraulique
- Lecture de plan, de schéma
- Mettre en œuvre des actions ou mesures correctives ou préventives
- Préparer et ranger ses outils, son matériel
- Réaliser des opérations de pompage, de vidange
- Réaliser des travaux de rénovation, réhabilitation ou réparation de réseaux vétustes
- Réaliser la télésurveillance et la régulation d'équipements d'exploitation (automates, vannes, pompes, ...) et d'écoulements des pluies, des crues, ... à distance
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Règles de salubrité et d'hygiène publique
- Règles et consignes de sécurité
- Sécuriser le périmètre d'intervention
- Utiliser du matériel de pompage

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Travailler en équipe

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME K2301 - Distribution et assainissement d'eau](#).